

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 28 JANVIER 2026, À 19 H 30.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Christian Peiry, Béthanie
Mathis Laplante, Saint-Nazaire-d'Acton
Éloi Champigny, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Robert Leclerc, Upton
Mathieu Gélinau, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Vincent Beauregard, Saint-Damase
Stéphanie Lambert, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
David Olivier Huard, Saint-Hyacinthe
Tom Lapierre, Saint-Jude
Claude Vadnais, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Laurence Bousquet, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Huguette Benoit, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Emmanuel Ménard, Sainte-Madeleine
Patrick Vizien, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de La Présentation, Saint-Marcel-de-Richelieu, Canton de Roxton et Roxton Falls.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES MESDAMES :

Mélanie Paquin, directrice générale
Carole Gaulin, greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les délégués de toutes les municipalités membres ayant été dûment convoqués et le quorum étant atteint, il y a lieu de procéder à l’ouverture de la séance.

26-001 PRÉSIDENT D’ASSEMBLÉE — NOMINATION

CONSIDÉRANT que Madame Louise Arpin, déléguée de la Municipalité de La Présentation et présidente de la Régie ainsi que Monsieur Pierre Thériault, délégué de la Ville de Saint-Hyacinthe et vice-président de la Régie, ont tous deux confirmé leur absence à la séance ordinaire du conseil d’administration du 28 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que l’article numéro 6.1 du règlement numéro 1 concernant la régie interne précise qu’en l’absence du président, l’assemblée est présidée par le vice-président et, si ce dernier est également absent, le conseil d’administration désigne l’un de ses membres pour assumer cette présidence d’assemblée, avec les mêmes pouvoirs que ceux détenus normalement par le président;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Robert Leclerc,
Appuyé par Madame Stéphanie Lambert,
Et résolu à l’unanimité

Que Monsieur Claude Vadnais, délégué de la Municipalité de Saint-Liboire, soit désigné pour agir à titre de président d’assemblée de la présente séance du conseil d’administration, conformément à l’article 6.1 du règlement numéro 1.

26-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Tom Lapierre,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité

D’ajouter au point 14 de l’ordre du jour — Questions diverses : Séance ordinaire du comité exécutif de février 2026 — Annulation

D’accepter l’ordre du jour ainsi modifié.

**26-003 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2025 — AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT qu’une erreur a été constatée dans la liste des membres présents lors de la séance ordinaire du conseil d’administration du 19 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le délégué de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine, Monsieur Patrick Vizien, était présent lors de cette séance et non le délégué substitut, Monsieur Daniel Choquette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Emmanuel Ménard,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l'unanimité

D’amender le procès-verbal du 19 novembre 2025 afin d’inscrire la présence de Monsieur Patrick Vizien, délégué de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine, en lieu et place de celle de Monsieur Daniel Choquette.

Cette résolution modifie la résolution numéro 25-120 du 17 décembre 2025.

**26-004 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Éloi Champigny,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025 soit approuvé et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

**PÉRIODE D’INFORMATION À L’INTENTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d’administration.

26-005 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l’unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 22 janvier 2026 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

26-006 ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE — POSTES DE PRÉPOSÉS — OFFRES D’EMPLOI — PUBLICATION

CONSIDÉRANT l’ouverture, en avril prochain, des écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale;

CONSIDÉRANT que des postes de préposés pour chacun des sites pourraient être à combler avant et pendant la période d’opération des écocentres;

CONSIDÉRANT qu’il est également nécessaire de constituer une banque de candidatures pour l’année d’opération;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Robert Leclerc,
Appuyé par Monsieur Patrick Vizien,
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser la directrice générale à procéder à l’embauche des employés nécessaires au fonctionnement des écocentres pour l’année 2026.

D'autoriser la somme d'environ 550,00 \$, taxes en sus, pour publier, dans les journaux Le Clairon de Saint-Hyacinthe et La Pensée de Bagot, l'offre d'emploi visant à combler les postes de préposés disponibles pour les deux écocentres préalablement à l’ouverture des sites en avril 2026.

D'autoriser une somme supplémentaire d'environ 550,00 \$, taxes en sus, pour publier, dans les journaux locaux, l'offre d'emploi visant à combler les postes de préposés qui pourraient devenir vacants en cours de saison 2026.

**26-007 ÉQUIPE VERTE — OFFRE D'EMPLOI — PUBLICATION —
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le plan de communication déposé le 18 septembre 2025 prévoit la formation d'une Équipe verte dédiée à l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens qui bénéficient des services de la Régie;

CONSIDÉRANT que deux postes d'agent de sensibilisation sont à combler afin de mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT que des événements ponctuels ainsi que l'animation de kiosques d'information, entre autres choses, s'ajoutent en cours d'année et demandent la présence d'au moins deux personnes pour interagir avec les citoyens rencontrés;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'été 2025, par la résolution numéro 25-076, la Régie avait prolongé le mandat de l'Équipe verte à cette fin, initiative qui s'est avérée concluante;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues à cette fin au budget de l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Laurence Bousquet,
Appuyé par Monsieur Tom Lapierre,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche des employés nécessaires au fonctionnement de l'Équipe verte pour l'année 2026.

D'autoriser la somme d'environ 550,00 \$, taxes en sus, pour publier, dans les journaux Le Clairon de Saint-Hyacinthe et La Pensée de Bagot, l'offre d'emploi visant à combler les postes d'agent de sensibilisation de l'Équipe verte.

De faire parvenir la présente offre d'emploi au centre d'emplois étudiants collégial, en plus de la publier sur les sites d'Emploi Québec et d'Espace Carrière.

26-008

**INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION — CHRONIQUE
MENSUELLE DANS LES JOURNAUX LOCAUX — AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que, dans le but de rejoindre le plus grand nombre de citoyen possible, la Régie projette de remplacer la production du bulletin d'information par des chroniques mensuelles qui seraient publiées dans les journaux locaux;

CONSIDÉRANT que le budget de communication, déposé le 18 septembre 2025, pourrait être réaménagé afin de couvrir le coût de ces chroniques;

CONSIDÉRANT que la Régie prévoit également, à chaque année, des sommes relatives à la publication d'annonces dans les journaux locaux afin de répondre à des besoins ou des enjeux précis;

CONSIDÉRANT que la Régie achète également de la publicité pour souligner, notamment, le Jour de la Terre et la Semaine québécoise de réduction des déchets;

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par DBC Communications inc., en date du 1^{er} décembre 2025, relative à divers modes de diffusions disponibles;

CONSIDÉRANT qu'une telle initiative rencontre les objectifs fixés au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé en ce qui a trait aux mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation qui y sont inscrites ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Bernard Barré,
Appuyé par Monsieur David-Olivier Huard,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser une somme de 7440,00 \$ pour la production de chroniques mensuelles dans les journaux Le Clairon et La Pensée de Bagot pour l'année 2026.

D'autoriser une somme maximale de 10 000,00 \$ pour la publication d'annonces dans les journaux Le Clairon et La Pensée de Bagot, selon les besoins, incluant de l'espace publicitaire à l'occasion du Jour de la Terre et de la Semaine québécoise de réduction des déchets.

26-009

**CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC
(COMAQ) — COTISATION 2026 — AUTORISATION**

CONSIDÉRANT qu’à titre de corporation professionnelle, la COMAQ offre à ses membres, la possibilité de profiter d’un réseau d’experts reconnus dans le domaine de la gestion municipale et de bénéficier de nombreuses journées de formation adaptées;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte il est pertinent de renouveler la cotisation annuelle de la directrice générale, pour l’année 2026, à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser la somme de 585,00 \$, plus taxes, pour acquitter la cotisation annuelle de Madame Mélanie Paquin à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l’année 2026.

26-010

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
(ADMQ) — COTISATION 2026**

CONSIDÉRANT qu’à titre d’association professionnelle, l’ADMQ offre à ses membres la possibilité de bénéficier de formations adaptées spécifiquement à la gestion municipale et de profiter d’un réseau d’experts reconnus dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il est pertinent de renouveler la cotisation annuelle de la greffière-trésorière, pour l’année 2026, à l’Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 14 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Robert Leclerc,
Appuyé par Monsieur Emmanuel Ménard,
Et résolu à l’unanimité

D’autoriser la somme de 512,00 \$, plus taxes, pour acquitter la cotisation annuelle de Madame Carole Gaulin à l’Association des directeurs municipaux du Québec pour l’année 2026.

26-011

**QUESTIONS DIVERSES — SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF DE FÉVRIER — ANNULATION**

CONSIDÉRANT le calendrier des séances du comité exécutif adopté le 3 décembre 2025 par la résolution numéro CE25-31;

CONSIDÉRANT qu’aucun sujet n’est à inscrire à l’ordre du jour de la séance du comité exécutif de février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Bernard Barré,
Et résolu à l’unanimité

D’annuler la séance du comité exécutif prévue pour le mercredi 4 février 2026.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 janvier 2026
- B) RECYC-QUÉBEC — Courriel du 18 décembre 2025 : Versement de la compensation 2025 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
- C) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

26-012

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 03.

Claude Vadnais, président d’assemblée

Carole Gaulin, greffière-trésorière